

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3175

24 décembre 2011

SOMMAIRE

Agriculture Tourism Investment S.A. ...	152395	EMC International S.à r.l.	152397
Beamex S.A., SPF	152395	Endurance Investment Management	152383
Blue Shield Investments S.A.	152370	Entourage Commodity Management & In-	
CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavant-		vestment Company S.à r.l.	152384
gART	152368	Entourage Commodity Management & In-	
Cleanoz Luxembourg S.A.	152373	vestment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s.	
Cobelu	152368	152384
Coller Iberica I S.à r.l.	152368	Entreprise Jean FORTUNATO s. à r. l. ..	152384
Compagnie de la Mode S.A.	152400	EQT Crédit S.à r.l.	152398
Compagnie Internationale de l'Alzette		Erstes Europäisches Metallhandelskontor	
S.A.	152369	S.à r.l.	152385
Constructions Kremer Sàrl	152370	Erstes Europäisches Metallhandelskontor	
COPEL S.A. Société de gestion de patri-		S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.	152395
moine familial	152370	Euroforum S.A.	152398
Cornépolis	152370	Eurogroupe S.A.	152398
Cytolnat International S.A.	152371	Façolux	152399
Dabe International S.A.	152372	Falene S.à r.l.	152399
DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.		FBP Global Services Sàrl	152400
.....	152371	Fineuro S.A.	152398
DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.		Finnist Real Estate S.à r.l.	152399
.....	152371	Global Financial and Commercial Holdings	
D.D.B. S.A.	152371	Crimson S.à r.l.	152354
Delilah Europe Investments S.à r.l.	152372	IZD-Beteiligung S.à r.l.	152372
Desai S.A.	152368	Jacky S.A.	152400
Dexia Micro-Credit Fund	152373	MICHEL Beteiligung S.à r.l.	152397
DGF Reinsurance S.A.	152385	Molitor Luxembourg S.A.	152369
D-VB Finapa S.A., SPF	152371	OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l. ..	152385
Edoc S.A.	152396	Office Portfolio Minerva III Sàrl	152363
Edoc S.A.	152396	Olympia Capital Luxembourg S.A.	152384
Edoc S.A.	152396	P.S. Bau G.m.b.H.	152400
E.I.N. Invest	152369	Sevens Beteiligung S.à r.l.	152399
Ektrum S.A.	152396	soft-carrier s.a.	152378
Electrical Components International S.à		United Corporate SA	152374
r.l.	152397	Zefiros S.A.	152372
Electrical Components International S.à			
r.l.	152397		

Global Financial and Commercial Holdings Crimson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.748.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130 (GFCH),

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Global Financial and Commercial Holdings Crimson S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

GFCH, represented as stated above, subscribes one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Italy), residing professionally at 5, Via Nassa, CH6900 Lugano, Switzerland;

- Mr. Abdelkader Derrouiche, employee, born on March 14, 1982 in Ksar Chellala (Algeria), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Ms. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de novembre,

Par devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130 (GFCH),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Global Financial and Commercial Holdings Crimson S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

GFCH, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972, à Civitavecchia (Italie), résidant professionnellement au 5 via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;

- M. Abdelkader Derrouiche, employé, né le 14 mars 1982, à Ksar Chellala (Algérie), résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Mme Virginie Boussard, gérant, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50969. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159775/486.

(110185643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Office Portfolio Minerva III Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.516.519,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.142.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of November,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 82,042,714 (eighty-two million forty-two thousand seven hundred fourteen) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 03 November 2011;

(2) Office Portfolio Minerva II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.145, holder of 2,413,022 (two million four hundred thirteen thousand twenty-two) Class B shares and 398,148,464 (three hundred ninety-eight million one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-four) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 02 November 2011;

Such proxies after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of Office Portfolio Minerva III SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.142, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 307 on 06 February 2008.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 06 October 2011, publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations in process (the Company).

II. That the eighty-two million forty-two thousand seven hundred fourteen (82,042,714) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, two million four hundred thirteen thousand twenty-two (2,413,022) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and three hundred ninety-eight million one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-four (398,148,464) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred ninety thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 690,477.-) in order to bring the share capital from its present amount of four million eight hundred twenty-six thousand forty-two euro (EUR 4,826,042.-), represented by eighty-two million forty-two thousand seven hundred fourteen (82,042,714) class A shares, two million four hundred thirteen thousand twenty-two (2,413,022) class B shares and three hundred ninety-eight million one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-four (398,148,464) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to five million five hundred sixteen thousand five hundred nineteen euro (EUR 5,516,519.-), by way of the issue of eleven million seven hundred thirty-eight thousand one hundred nine (11,738,109) new class A shares and three hundred forty-five thousand two

hundred thirty-nine (345,239) new class B shares and fifty-six million nine hundred sixty-four thousand three hundred fifty-two (56,964,352) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of six hundred ninety thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 690,477.-) in order to bring the share capital from its present amount of four million eight hundred twenty-six thousand forty-two euro (EUR 4,826,042.-), represented by eighty-two million forty-two thousand seven hundred fourteen (82,042,714) class A shares, two million four hundred thirteen thousand twenty-two (2,413,022) class B shares and three hundred ninety-eight thousand one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-four (398,148,464) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to five million five hundred sixteen thousand five hundred nineteen euro (EUR 5,516,519.-), by way of the issue of eleven million seven hundred thirty-eight thousand one hundred nine (11,738,109) new class A shares and three hundred forty-five thousand two hundred thirty-nine (345,239) new class B shares and fifty-six million nine hundred sixty-four thousand three hundred fifty-two (56,964,352) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the eleven million seven hundred thirty-eight thousand one hundred nine (11,738,109) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of one hundred seventeen thousand three hundred eighty-one euro and nine cents (EUR 117,381.09) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred seventeen thousand three hundred eighty-one euro and nine cents (EUR 117,381.09) which is evidenced to the notary.

Thereupon, Office Portfolio Minerva II S.à r.l. declares to subscribe for the three hundred forty-five thousand two hundred thirty-nine (345,239) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for fifty-six million nine hundred sixty-four thousand three hundred fifty-two (56,964,352) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of five hundred seventy-three thousand ninety-five euro and ninety-one cents (EUR 573,095.91) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred seventy-three thousand ninety-five euro and ninety-one cents (EUR 573,095.91) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of six hundred ninety thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 690,477.-) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l.	93,780,823 class A shares
Office Portfolio Minerva II S.à r.l.	2,758,261 class B shares
Office Portfolio Minerva II S.à r.l.	455,112,816 class C shares
Total:	551,651,900 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five million five hundred sixteen thousand five hundred nineteen euro (EUR 5,516,519.-) represented by (i) ninety-three million seven hundred eighty thousand eight hundred twenty-three (93,780,823) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) two million seven hundred fifty-eight thousand two hundred sixty-one (2,758,261) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) four hundred fifty-five million one hundred twelve thousand eight hundred sixteen (455,112,816) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de quatre-vingt-deux millions quarante-deux mille sept cent quatorze (82.042.714) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 03 novembre 2011;

(2) Office Portfolio Minerva II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.145, propriétaire de deux millions quatre cent treize mille vingt-deux (2.413.022) parts sociales de classe B et trois cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre (398.148.464) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 02 novembre 2011;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Office Portfolio Minerva III SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.142, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 307 du 06 février 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 06 octobre 2011, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours (la Société).

II. que les quatre-vingt-deux millions quarante-deux mille sept cent quatorze (82.042.714) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les deux millions quatre cent treize mille vingt-deux (2.413.022) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les trois cent

quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre (398.148.464) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 690.477,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent vingt-six mille quarante-deux euros (EUR 4.826.042,-) représenté par quatre-vingt-deux millions quarante-deux mille sept cent quatorze (82.042.714) parts sociales de classe A, deux millions quatre cent treize mille vingt-deux (2.413.022) parts sociales de classe B et trois cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre (398.148.464) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à cinq millions cinq cent seize mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 5.516.519,-) par l'émission de onze millions sept cent trente-huit mille cent neuf (11.738.109) nouvelles parts sociales de classe A, trois cent quarante-cinq mille deux cent trente-neuf (345.239) nouvelles parts sociales de classe B, et cinquante-six millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-deux (56.964.352) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 690.477,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent vingt-six mille quarante-deux euros (EUR 4.826.042,-) représenté par quatre-vingt-deux millions quarante-deux mille sept cent quatorze (82.042.714) parts sociales de classe A, deux millions quatre cent treize mille vingt-deux (2.413.022) parts sociales de classe B et trois cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre (398.148.464) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à cinq millions cinq cent seize mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 5.516.519,-) par l'émission de onze millions sept cent trente-huit mille cent neuf (11.738.109) nouvelles parts sociales de classe A, trois cent quarante-cinq mille deux cent trente-neuf (345.239) nouvelles parts sociales de classe B, et cinquante-six millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-deux (56.964.352) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux onze millions sept cent trente-huit mille cent neuf (11.738.109) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt et un euros et neuf centimes d'euro (EUR 117.381,09) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt et un euros et neuf centimes d'euro (EUR 117.381,09) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

Office Portfolio Minerva II S.à r.l. déclare souscrire aux trois cent quarante-cinq mille deux cent trente-neuf (345.239) nouvelles parts sociales de classe B, et cinquante-six millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-deux

(56.964.352) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro (EUR 573.095,91) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro (EUR 573.095,91) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 690.477,-) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l.	93.780.823 parts sociales de classe A
Office Portfolio Minerva II S.à r.l.	2.758.261 parts sociales de classe B
Office Portfolio Minerva II S.à r.l.	455.112.816 parts sociales de classe C
Total:	551.651.900 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cinq cent seize mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 5.516.519,-), représenté par (i) quatre-vingt-treize millions sept cent quatre-vingt mille huit cent vingt-trois (93.780.823) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) deux millions sept cent cinquante-huit mille deux cent soixante et un (2.758.261) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) quatre cent cinquante-cinq millions cent douze mille huit cent seize (455.112.816) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011 LAC/2011/50956. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159204/272.

(110185068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Desai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 89.406.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, né à Mortagua (Portugal) le 24 Septembre 1973 et domiciliée professionnellement 40 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.
- L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgique) le 29 Août 1960 et domicilié professionnellement 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Valérie WESQUY, née à Mont Saint Martin (France) le 6 mars 1968 et domiciliée professionnellement 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de SER.COM Sarl avec siège social au 19 Boulevard Grande Duchesse, L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2011160329/23.

(110186502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavantgART, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8829 Mamer, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 63.449.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159699/10.

(110185628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Cobelu, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 59.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011159700/10.

(110185712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Coller Iberica I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.232.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011159703/12.

(110185814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Molitor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.179.

—
Extrait sincère et conforme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue à Bertrange le 17 octobre 2011

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Karim KARAMAN a été révoqué de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Monsieur Georges MAKHOUL, Directeur, demeurant 48, Emirates Towers, Dubaï, Emirats Arabes Unis, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Georges MAKHOUL.

Extrait sincère et conforme des Décisions circulaires du Conseil d'Administration tenues à Bertrange en date du 17 octobre 2011

Il résulte desdites Décisions circulaires que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Georges MAKHOUL, Directeur, demeurant 48, Emirates Towers, Dubaï, Emirats Arabes Unis,

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Georges MAKHOUL aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 17 octobre 2011.

Pour MOLITOR LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011160529/22.

(110186570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Compagnie Internationale de l'Alzette S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 36.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.485.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011159704/10.

(110185875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

E.I.N. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.430.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1274/11 rendu en date du 17 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la clôture pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société E.I.N. Invest S.A. avec le dispositif suivant:

"Par ces motifs:

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme E.I.N. Invest S.A., préqualifiée;

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

met les frais à la charge du Trésor."

Pour extrait conforme

Gabriel de La Bourdonnaye

Le liquidateur

Référence de publication: 2011160336/21.

(110186437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

COPEL S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011159707/15.

(110185757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Constructions Kremer Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 7, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 120.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159706/10.

(110186020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Blue Shield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 113.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Blue Shield Investments S.A. tenue extraordinairement en date du 11 novembre 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Conseil d'administration

Simon Baker
Dawn Shand
Corinne Néré

Pour extrait conforme

C. Néré

Administrateur

Référence de publication: 2011160251/19.

(110186794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Cornépolis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6160 Bourglinster, 10, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 62.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNÉPOLIS

Référence de publication: 2011159708/10.

(110185901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Cytolnat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.880.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011159709/10.

(110185878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.
R.C.S. Luxembourg B 101.856.

Date de clôture des comptes annuels 30/09/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/11/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011159710/13.

(110185953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

D-VB Finapa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 150.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159711/10.

(110185667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.844.745,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.158.

Les comptes annuels pour la période du 22 octobre 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159712/11.

(110185836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.844.745,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.158.

Les comptes annuels pour la période du 18 juin 2010 (date de constitution) au 21 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159713/11.

(110185837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

IZD-Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 150.043.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 25. Juli 2011

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 25. Juli 2011 entschieden:

- den Geschäftsführer Herrn Johannes Haecker, geboren am 1. November 1967, geschäftsansässig 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 1. August 2011 abzurufen; und
- Herrn Martin H. Staratschek, geb. am 16. Oktober 1976 in Weiden i.d. Opf., geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2011 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Folglich besteht der Vorstand der Gesellschaft nunmehr aus den folgenden gemeinsam vertretungsberechtigten Geschäftsführern:

- Herr Daniel Josef Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg; und
- Herr Martin H. Staratschek, geboren am 16. Oktober 1976, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011161250/22.

(110186903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Delilah Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.804.401,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.737.

—
Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011159714/12.

(110186047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Dabe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.595.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011159719/11.

(110185932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Zefiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.358.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 04. November 2011 um 14.00 Uhr

Herr Govert Willem MACLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), legt am heutigen Tag sein Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates nieder. Herr Hendrikus Johan MACLEANEN, geboren am 03.04.1963 in Rossum (NL), legt am heutigen Tag sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied nieder.

An seiner Stelle wird Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), wohnhaft beruflich in L – 5401 Ahn, 7, Route du Vin, als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Dieses Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), wohnhaft beruflich in L – 5401 Ahn, 7, Route du Vin, zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen. Sie kann als Delegierte die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird, die Mandate von

- Herrn Govert Willem MACLEANEN, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin

- Frau Evelien MACLEANEN, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 19.01.1973 in Eindhoven (NL), wohnhaft beruflich in L – 5401 Ahn, 7, Route du Vin

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011160709/31.

(110187066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Dexia Micro-Credit Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.258.

Le rapport annuel au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEXIA MICRO-CREDIT FUND SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011159720/13.

(110185970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.724.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme administrateurs:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L– 1840 Luxembourg

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., 38, boulevard Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011160293/19.

(110186259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

United Corporate SA, Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.718.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., RCS Luxembourg B 78.967 ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «UNITED CORPORATE SA» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature d'un administrateur de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Monsieur Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (Belgique), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017; et

5. le siège social de la société est fixé au L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50699. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159376/267.

(110184691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

soft-carrier s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.226.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, der Aktiengesellschaft soft-carrier s.a., mit Sitz in L-6947 Niederanven, 18, Zone Industrielle Bombicht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 68.226 (NIN 1999 2200 602),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 13. Januar 1999, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 261 vom 15. April 1999, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Reginald NEUMAN, am 29. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 523 vom 11. Juli 2001;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Reginald NEUMAN, am 17. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 215 vom 7. Februar 2002.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EIN HUNDERT ZWEIUNDFÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 152.000.-) und ist eingeteilt in ein tausend fünf hundert zwanzig (1.520) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thomas VEIT, Diplombetriebswirt, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, 17, Koppbach.

Er beruft zum Schriftführer Herr Paul SUNNEN, Consultant PME, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle,

und zum Stimmzähler Herr Michael PHILIPPI, Diplombetriebswirt, wohnhaft in D-54296 Igel, Zum Hausenborn 6.

Der Vorsitzende eröffnet die Versammlung und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

I) Die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte begreift:

1.- Reduzierung des Gesellschaftskapitals über den Betrag von SECHSUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 76.000.-) um es von dem bestehenden Betrag von EIN HUNDERT ZWEIUNDFÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 152.000.-) auf den Betrag von SECHSUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 76.000.-) zu bringen mittels Rückkauf und Annullierung von sieben hundert sechzig (760) eigenen Aktien durch die Gesellschaft softcarrier s.a., gemäss den Bestimmungen von Artikel 5 der Statuten.

2.- Feststellung, dass das Gesellschaftskapital sich demgemäss auf SECHSUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 76.000.-) beläuft, eingeteilt in sieben hundert sechzig (760) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

3.- Neufassung der Statuten.

4.- Annahme der Rücktritte von Herrn François PEUSCH und Herrn Michael PHILIPPI als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

5.- Annahme der Rücktritte von Herrn Thomas VEIT und Herrn Michael PHILIPPI als Delegierte des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandats.

6.- Ernennung von Herrn Thomas VEIT als alleiniger Verwalter der Gesellschaft, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

II) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III) Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Präsenzliste, mit Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern beziehungsweise den Mitgliedern der Versammlung unterzeichnet und ne varietur von dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

IV) Aus der vorerwähnten Präsenzliste geht hervor, dass alle ausgegebenen Aktien bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind und dass somit die Versammlung rechtsgültig beschliessen kann.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von SECHSUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 76.000.-) zu reduzieren, um es von dem bestehenden Betrag von EIN HUNDERT ZWEIUNDFÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 152.000.-) auf den Betrag von SECHSUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 76.000.-) zu bringen mittels Rückkauf und Annullierung von sieben hundert sechzig (760) eigenen Aktien durch die Gesellschaft soft-carrier s.a., gemäss den Bestimmungen von Artikel 5 der Statuten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Gesellschaftskapital sich demgemäss auf SECHSUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 76.000.-) beläuft, eingeteilt in sieben hundert sechzig (760) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanngesellschaft anzupassen, und welche folgenden Wortlaut haben:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung soft-carrier s.a.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Niederanven.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechts betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz aufgrund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Vertrieb von Computerzubehör und artverwandten Gegenständen für Fachhändler, gewerbliche und andere Abnehmer, sowie die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerzielle, industrielle und finanzielle Geschäfte tätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt SECHSUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 76.000.-) und ist eingeteilt in sieben hundert sechzig (760) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

Die Aktien sind obligatorisch Namensaktien und unterliegen einem Aktionärsvertrag.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien sind nicht teilbar. Für die Ausübung der den Aktionären zustehenden Rechte erkennt die Gesellschaft für jede Aktie nur einen Inhaber an.

Gehört die gleiche Aktie mehreren Personen, so ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der diesbezüglichen Rechte einzustellen bis eine einzige Person ihr gegenüber als Eigentümer der Aktie bezeichnet ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können jederzeit wiedergewählt werden. Ihre Amtszeit endet sofort nach der statutarischen Generalversammlung des letzten Mandatjahres.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall beschliesst die nächste Generalversammlung über die endgültige Wahl. Der so Gewählte beendet das Mandat desjenigen Mitgliedes, welches er ersetzt.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Der erste Vorsitzende kann von der Generalversammlung gewählt werden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, so oft es die Interessen der Gesellschaft erfordern.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, ausgenommen in Fällen von höherer Gewalt, wie Krieg oder andere aussergewöhnliche Ereignisse.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das verhindert oder abwesend ist, kann schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates bevollmächtigen, es in den Sitzungen und bei der Abstimmung zu vertreten, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Bei besonderer Dringlichkeit können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden. Diese Briefe, Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe werden mit dem Sitzungsprotokoll abgelegt.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 10. Von jeder Sitzung des Verwaltungsrates wird ein Protokoll aufgesetzt, das von den in der Sitzung anwesenden Mitgliedern unterzeichnet wird.

Die Originale dieser Protokolle werden in den Registern der Gesellschaft abgelegt.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied, den alleinigen Verwalter oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 11. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, namentlich in Artikel 16.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 13. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandats.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 14. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Kommissare haben ein uneingeschränktes Überwachungs- und Kontrollrecht hinsichtlich der Tätigkeiten der Gesellschaft.

Sie sind berechtigt, an Ort und Stelle die Geschäftsbücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und ganz allgemein alle Unterlagen der Gesellschaft einzusehen.

Der Verwaltungsrat stellt den Kommissaren halbjährlich eine Aufstellung zur Verfügung, aus der sich der Stand der Aktiva und Passiva ergibt.

Die Kommissare müssen der Generalversammlung das Ergebnis ihrer Prüfungen übermitteln und zwar mit den Vorschlägen die sie für zweckmässig halten, wobei sie angeben, in welcher Form sie das Inventar geprüft haben.

Ihre Verantwortlichkeit, soweit diese ihre Verpflichtung zur Überwachung und Kontrolle betrifft, bestimmt sich nach den gleichen Regeln wie diejenige der Mitglieder des Verwaltungsrates.

Art. 15. Die Mitglieder des Verwaltungsrates, respektive der alleinige Verwalter, und die Kommissare gehen bei der Ausübung ihres Amtes keinerlei persönliche Verpflichtungen ein, aber sie sind der Gesellschaft gegenüber verantwortlich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Mandats sowie für die bei der Ausübung ihrer Funktionen begangenen Fehler.

Art. 16. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Bei jeder Generalversammlung ist ein Anwesenheitsquorum von mehr als die Hälfte der Aktien erforderlich.

Jegliche Beschlüsse der Generalversammlung benötigen das Einverständnis von wenigstens drei Viertel (3/4) der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Folgende Geschäfte des Verwaltungsrates benötigen die vorherige Zustimmung der Generalversammlung:

- a) Veräußerung des Unternehmens als Ganzes;
 - b) Gründung, Erwerb und Veräußerung anderer Unternehmen oder Beteiligungen an solchen;
 - c) Errichtung und Aufhebungen von Zweigniederlassungen;
 - d) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksähnlichen Rechten;
 - e) Abschluss von Miet- und Pachtverträgen mit einer Dauer von mehr als einem Jahr;
 - f) Aufnahme langfristiger Darlehen und kurzfristiger Kredite, die im Einzelfall den Betrag von fünfundzwanzig tausend Euro (€ 25.000.-) überschreiten;
 - g) Übernahme von Bürgschaften und Begebung von Wechseln;
 - h) Anschaffung von Wirtschaftsgütern des beweglichen Anlagevermögens, durch die im Einzelfall die Gesellschaft mit mehr als zehn tausend Euro (€ 10.000.-) verpflichtet wird;
 - i) Einleitung von gerichtlichen Verfahren, soweit es sich nicht um die Beitreibung von Aussenständen handelt.
- Vollmachtnehmer dürfen ausschliesslich Aktionäre sein, es sei denn die Generalversammlung beschliesst abweichend.

Art. 17. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 18. des Monats Mai jeden Jahres um 18.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 18. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig (20) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Sie wird an dem in den Einberufungsschreiben, die ebenfalls die Tagesordnung enthalten müssen, genannten Ort abgehalten.

Art. 19. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Art. 20. Die Generalversammlung beschliesst gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und den Abänderungsgesetzen.

Art. 21. Die Generalversammlung wird durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch das älteste Verwaltungsratsmitglied geleitet.

Der Vorsitzende bestellt den Sekretär und die Generalversammlung der Aktionäre wählt einen Stimmenzähler, es sei denn die Aktionäre beschliessen einstimmig auf diese Formalitäten zu verzichten.

Art. 22. Sämtliche von der Generalversammlung gefassten Beschlüsse und vorgenommenen Ernennungen müssen in einem Protokoll beurkundet werden, sowie auch Erklärungen, deren Niederschrift von den Aktionären verlangt wird.

Das Protokoll wird vom Vorsitzenden der Versammlung, vom Sekretär und von dem Stimmenzähler unterschrieben.

Auszüge des Protokolls sind von einem Verwaltungsratsmitglied oder von einem Bevollmächtigten zu beglaubigen.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 23. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen und ein Inventar mit sämtlichen Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt unter Beifügung einer Aufstellung, in der sämtliche Verpflichtungen der Gesellschaft sowie die Schulden der Verwaltungsratsmitglieder und Kommissare gegenüber der Gesellschaft enthalten sind.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der alleinige Verwalter erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren vor.

Art. 24. Vierzehn Tage vor der ordentlichen Generalversammlung liegen die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung den Aktionären am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme offen. Sie werden mit derselben Frist an die Aktionäre gesandt.

Art. 25. Vom Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf (5) Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat beziehungsweise der alleinige Verwalter Vorschussdividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 26. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Nach Realisierung der Aktiva und Zahlung der Passiva werden die Aktien zu ihrem eingezahlten Nennwert zurückerstattet.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 27. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Herrn François PEUSCH und Herrn Michael PHILIPPI als Mitglieder des Verwaltungsrates an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Herrn Thomas VEIT und Herrn Michael PHILIPPI als Delegierte des Verwaltungsrates an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft zu bestellen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016:

Herr Thomas VEIT, Diplombetriebswirt, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, 17, Koppbach, welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Niederanven, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. VEIT, P. SUNNEN, M. PHILIPPI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1992. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. November 2011.

Référence de publication: 2011159620/266.

(110185927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Endurance Investment Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Endurance Investment Management
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011159730/11.

(110185697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 156.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159731/10.

(110185789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 52.789.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 septembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Arnaud Beyssen, avec adresse au 8, Rue Perignon, 75007 Paris, France de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

2. non renouvellement de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat

3. nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012.

4. Renouvellement de Gérard Becquer, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012

5. nomination des administrateurs suivants:

- Muriel Bourgeois, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur B

- Sergio Heuer, avec adresse au 1, rue des Genets, 98000 Monaco, Monaco, au mandat d'administrateur A

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012.

6. révocation de Laurent Dupeyron avec adresse au 50, Rue Perronet, 92200 Neuilly sur Seine, France de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160555/28.

(110187091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Entourage Commodity Management & Investment Company S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 156.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159732/9.

(110185790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Entreprise Jean FORTUNATO s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 157, Ceinture Um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 13.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159733/10.

(110186084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

DGF Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 84.140.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 novembre 2010

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter.

- Monsieur Carsten Lauridsen, demeurant professionnellement à Vesterkaer 16, 6950 Ringkjobing, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Erik Poulsen, administrateur démissionnaire
- Monsieur Lars Hem Simonsen, demeurant professionnellement à Borupvang 4, 2750 Ballerup, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Pia Laub von Gottberg, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 May 2011

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur Knud Ring Kristiansen, demeurant professionnellement à Logstorvej 62, 8832 Skals, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Hans Erik Bylling, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 3 octobre 2011

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Carsten Lauridsen comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Erik Poulsen, administrateur démissionnaire, ainsi que l'élection de Monsieur Lars Hem Simonsen comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Pia Laub von Gottberg, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 9 novembre 2010.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Knud Ring Kristiansen comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Hans Erik Bylling, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 13 May 2011.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Monsieur Christian Junker. Monsieur Claus Ewers, Monsieur Carsten Lauridsen, Monsieur Lars Hem Simonsen, Monsieur Knud Ring Kristiansen et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale ordinaire a élu Deloitte S.A., établie à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le no. B 117.938 comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour DGP REINSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011160330/35.

(110187103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 148.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159735/9.

(110185786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.690.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Oaktree Opportunities Fund VIIIb, L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman,

KYI-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number WK-37927;

2. Oaktree Opportunities Fund VIIIb (Parallel), L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number WK-37926;

Both represented by Mr Alain THILL, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. The name of the company is OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes (including asset linked notes), bonds, promissory notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

(c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

(d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(e) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), and (e) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), (e) 1 and 2 above.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million (1,000,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), without nominal value.

The Company may also create and issue (i) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F "tracker" shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), without nominal value (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these articles.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Managers"). The members of the Board of Managers need not be shareholders.

8.2 They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the board of managers. In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 Any two Managers, acting jointly, may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any two Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another member as his proxy. A member of the Board of Managers may also appoint another member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two members of the Board of Managers or by any person nominated by any two members or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

13.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

13.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by any two Managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 17.3 of these Articles.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21. Transitory provision. The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

(1) Oaktree Opportunities Fund VIIIb, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for eight hundred and one thousand eight hundred and ninety-five (801,895) ordinary shares in registered form, without nominal value and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten thousand twenty-three euro and sixty-eight point seventy-five cents (EUR 10,023.6875); and

(2) Oaktree Opportunities Fund VIIIb (Parallel), L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one hundred and ninety-eight thousand one hundred and five (198,105) ordinary shares in registered form, without nominal value and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two thousand four hundred and seventy-six euro and thirty-one point twenty-five cents (EUR 2,476.3125).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Christopher BOEHRINGER, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr Pedro URQUIDI, born on May 29, 1970 in El Paso, United States of America, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Oaktree Opportunities Fund VIIIb, L.P., un exempted limited partnership organisé selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Iles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-37927;

2. Oaktree Opportunities Fund VIIIb (Parallel), L.P., un exempted limited partnership organisé selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Iles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-37926;

Tous deux représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations traçantes), des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

(c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par toute loi applicable;

(d) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;

(e) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) (d) et (e)1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) (d) et (e)1 et 2 ci-dessus, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) sans valeur nominale. La Société peut également

créer et émettre (i) des parts sociales de classe A "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) des parts sociales de classe B "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales de classe E "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de classe F "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de classe G "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de classe H "tracker" (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), sans valeur nominale (collectivement les Parts Sociales Tracker et individuellement une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Tracker seront collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

5.3 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de n'importe quelle Part Sociale Tracker d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Tracker, et en portera la lettre correspondante.

5.4 Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants"). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés.

8.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

8.3 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

11. Délégation et Agent du conseil de gérance.

11.1 Deux Gérants agissant conjointement peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Deux Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

13.2 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

13.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui 13.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par deux membres du Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des Associés ou en vertu de la Loi, le(s) liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue à l'Article 17.3 des présents Statuts.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

21. Disposition transitoire. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés,

(1) Oaktree Opportunities Fund VIIIb, L.P., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à huit cent un mille huit cent quatre-vingt-quinze (801.895) parts sociales ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de dix mille vingt-trois euros et soixante-huit virgule soixante-quinze cents (EUR 10.023,6875); et

(2) Oaktree Opportunities Fund VIIIb (Parallel), L.P., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinq (198.105) parts sociales ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de deux mille quatre cent soixante-seize euros et trente et un virgule vingt-cinq cents (EUR 2.476,3125); et

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros.

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Madame Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Christopher BOEHRINGER, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- Monsieur Pedro URQUIDI, né le 29 mai 1970 à El Paso, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/3970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158395/525.

(110183955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.148.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 NOV. 2011.

Pour AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011160056/15.

(110186123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Erstes Europäisches Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 148.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159736/9.

(110185785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Beamex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.107.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 novembre 2011 que:

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

* Juhani Heikki AARNIO, né le 30 décembre 1949 à Helsinki (Finlande) demeurant au Scheideggstrasse 78, CH – 8038 Zürich, Switzerland, Président du Conseil d'Administration

* Jussi Aarne AARNIO, né le 16 janvier 1954 à Helsinki (Finlande) demeurant au Alte Landstrasse 61, CH-8802 Kilchberg, et

* Karla Johanna Wallenius, née le 21 janvier 1976 à Helsinki (Finlande) demeurant au Tiilimäki 24 A 2, FI-00330 Helsinki et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160241/25.

(110187095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159742/10.

(110185558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159743/10.

(110185559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159744/10.

(110185560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Ektrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKTRUM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011159746/11.

(110185890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Electrical Components International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.421.

Les comptes consolidés audités de ECI Holdco, Inc. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159747/11.

(110185965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

MICHEL Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 160.008.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 25. Juli 2011

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 25. Juli 2011 entschieden:

- den Geschäftsführer Herrn Achim Mattes, geboren am 29. April 1978, geschäftsansässig 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 1. August 2011 abuberufen; und

- Herrn Martin H. Staratschek, geb. am 16. Oktober 1976 in Weiden i.d. Opf., geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2011 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Folglich besteht der Vorstand der Gesellschaft nunmehr aus den folgenden gemeinsam vertretungsberechtigten Geschäftsführern:

- Herr Daniel Josef Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg; und

- Herr Martin H. Staratschek, geboren am 16. Oktober 1976, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011161263/22.

(110186890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Electrical Components International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.421.

Les comptes consolidés audités de ECI Holdco, Inc. au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159748/11.

(110185966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011159749/12.

(110185751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

EQT Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQT Credit Sàrl
CACEIS Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011159750/12.

(110185982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Fineuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.338.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 21 novembre 2011 que:

- Le siège social initialement dénoncé en date du 16 août 2011 est transféré au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Madame Ann Van Wauwe et Monsieur Nareg Narbekian ont révoqué leurs mandats d'administrateurs de la société avec effet immédiat;
- Monsieur Alberto Morandini a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} avril 2011;
- Monsieur Marco Zelada Quintanila, né le 16 janvier 1962 à San Salvador (Canada) et demeurant 1586 Village View Road, Encinitas CA 92024, USA ainsi que de Monsieur Angel Benigno Maldonado, né le 7 juillet 1959 à Godoy Cruz (Argentine) et demeurant Via Inf. Riomaggiore, 8A, 16138 Genova (Italy) ont été nommé en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160373/19.

(110186510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Euroforum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011159751/11.

(110186065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Eurogroupe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.759.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **EUROGROUPE S.A.**
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011159752/11.
(110185858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Façolux, Société Anonyme.
Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 109.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159756/10.
(110186022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Sevens Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 152.113.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 25. Juli 2011

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 25. Juli 2011 entschieden:

- den Geschäftsführer Herrn Johannes Haecker, geboren am 1. November 1967, geschäftsansässig 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 1. August 2011 abzurufen; und
- Herrn Martin H. Staratschek, geb. am 16. Oktober 1976 in Weiden i.d. Opf., geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2011 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Folglich besteht der Vorstand der Gesellschaft nunmehr aus den folgenden gemeinsam vertretungsberechtigten Geschäftsführern:

- Herr Daniel Josef Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg; und
- Herr Martin H. Staratschek, geboren am 16. Oktober 1976, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011161276/22.
(110186910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Falene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.828.432,00.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159757/9.
(110185729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Finnist Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 151.201.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159759/10.
(110186073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

FBP Global Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 15, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FBP GLOBAL SERVICES SARL

Référence de publication: 2011159760/10.

(110185906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Compagnie de la Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.294.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 22 novembre 2011 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes, à partir du 09 juin 2011.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- Mme Carine Agostini, Administratrice de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011160300/25.

(110186384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

P.S. Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 1B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 85.941.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161339/9.

(110186478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Jacky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Je vous remets par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué de votre société.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

S. THEISEN.

Référence de publication: 2011161338/10.

(110186853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.
